



Déclaration intersyndicale Groupe métiers personnels sociaux Rencontre du 27 janvier 2015

Le 3 février 2014 débutait le groupe métiers 12 consacré aux personnels sociaux. Aujourd'hui, un an après presque jour pour jour, nous déplorons l'absence totale de décisions ni d'avancées concrètes.

Après plusieurs mois de concertation à l'initiative du ministère sur la rédaction de circulaires de politique éducative, sociale et de santé en faveur des personnels et des élèves, "la gouvernance des services sociaux et de santé est rénovée aux différents échelons de l'organisation académique pour rendre la politique sociale et de santé à l'école plus lisible et sa mise en œuvre opérationnelle "

En quoi les conditions de vie au travail des personnels sociaux et la prise en charge des élèves et des personnels sont-elles améliorées par ces circulaires?

Les organisations syndicales signataires, le SNASEN UNSA, la CGT Educ action, la FNEC-FP FO, le SNUAS FP FSU, la fédération Sud Education dénoncent officiellement ce jour et de façon unanime l'inconséquence du ministère dans la gestion de ce groupe métiers. Cela démontre le peu de considération porté au travail souvent difficile des personnels sociaux, à l'avenir de leurs missions et de leurs conditions de travail, au public qu'ils accompagnent.

Le groupe métiers 12 censé aborder enfin depuis septembre 2014 les préoccupations des personnels sociaux des trois services du MENESR, maintenant regroupés au sein d'un même ministère, n'a tenu aucun de ses engagements :

- La concertation sur une circulaire de missions commune aux 3 services qui devait décliner les spécificités de chacun des services en matière de gouvernance et de missions en fonction des publics, est en panne depuis 4 mois malgré le calendrier négocié lors du dernier groupe de travail et des contributions écrites qui ont pu être transmises depuis. Vous nous faites parvenir aujourd'hui (deux jours avant la réunion) qu'une seule circulaire : celle pour le service social des élèves.
- Aucune négociation n'a été ouverte sur les moyens dans le cadre du plan des 60 00 postes malgré la demande d'un plan triennal de créations de postes pour les trois services dont le taux d'encadrement est reconnu "fragile" par vous-mêmes .

La création de 50 postes d'assistants sociaux, qui suffira à peine et de façon très localisée à améliorer le taux actuel d'encadrement dans le secondaire, est en complète inadéquation avec la nouvelle mission confiée au service social élèves d'intervention dans le primaire des 350 REP+ Même si l'intervention du service social élèves en primaire trouve à nos yeux tout son sens en matière de prévention sociale et éducative, l'exercice des missions prévues auprès de milliers d'élèves supplémentaires ne peut pas s'envisager dans ses conditions : prendre en charge au niveau social les élèves de primaire sans quasiment aucun moyen supplémentaire signe une gestion de personnel lamentable et irresponsable conduisant les agents à une injonction paradoxale de la part de leur employeur, au burn out et en tout cas à une impossibilité d'effectuer un travail social digne de ce nom.

Nous dénonçons que les créations de 350 postes de personnels sociaux et de santé publiées dans le plan éducation prioritaire 2015, si elles ne se confirment pas, ne soient juste qu'un effet d'annonce particulièrement irrespectueux pour les personnels concernés.

- La politique de ressources humaines qui a fait l'objet de discussions dans les groupes métiers des enseignants n'a jamais pu être abordée pour les personnels sociaux (politique indemnitaire, perspectives de carrières et de formation)

Ainsi pour exemple : malgré les très nombreuses interpellations depuis plus de deux ans, aucune réponse n'a été apportée à la demande expresse de rétablir le bénéfice de la prime aux personnels sociaux exerçant en ECLAIR, suspendue de façon injuste depuis octobre 2012. Aujourd'hui, alors qu'un budget de 100 millions d'euros est débloqué en 2015 pour revaloriser les indemnités des personnels exerçant en éducation prioritaire, les personnels sociaux en sont toujours exclus.

Le président de la république annonçait la semaine dernière l'acte 2 de la refondation en précisant aussi que " l'éducation doit pouvoir accompagner individuellement les élèves les plus fragiles et établir de meilleurs liens avec les travailleurs sociaux, d'abord dans les établissements "

Les personnels sociaux sont aujourd'hui les seuls pour lesquels les missions sont élargies au public primaire sans les moyens de les exercer.

Les organisations syndicales signataires dénoncent le décalage entre les discours et la réalité des moyens et exigent que les personnels sociaux voient enfin dans le cadre du groupe métiers leurs missions reconnues et les conditions de vie au travail des personnels réellement améliorées par l'adéquation des moyens à la politique annoncée.

La validation de la circulaire proposée ce jour ne pourra s'envisager sans réponses préalables à ces légitimes préoccupations.

Nous ne pouvons accepter que les autres services sociaux qui contribuent également à la politique de lutte contre les exclusions et de promotion de la citoyenneté restent exclus des débats de ce groupe métiers en termes de missions et de moyens.

Sans engagement fort du ministère en direction des services sociaux du MENESR, les organisations syndicales signataires envisagent , à l'issue de ce groupe de travail, de dénoncer publiquement le sort réservé aux personnels sociaux au sein du MENESR et d'appeler les collègues, inquiets de leur avenir, à se mobiliser collectivement.